

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25026</p>
---	---	--

**SEANCE du : 24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 mars 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS de 18h30 à 21h25 et à partir de 21h41	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 21h35
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD de 18h30 à 21h25 et de 21h41 à 22h11	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Anne ROUX, pouvoir à Jean-François MORIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN
Sandrine DELUGEAU	Pascal GABILY	
Bruno COTHOUIS à partir de 21h25 jusqu'à 21h41	Pascale FERCHAUD à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 puis à partir de 22h11	Rodolph THIBAudeau à partir de 21h35

**Secrétaire de séance :** Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur du Service Financier



**Breuil-Chaussée : cession d'une bande de terrain à Immobilière Atlantic Aménagement**

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

Dans le cadre de la construction des logements locatifs dans le lotissement la touche de Breuil-Chaussée, Immobilière Atlantic Aménagement demande à acquérir l'espace situé entre leur parcelle (052AS0267) et la parcelle cadastrée (052AS0248).

Cela leur permettrait de gérer le dénivellement et faciliterait la gestion des eaux pluviales sur leur parcelle. Cette bande de terrain, d'une superficie d'environ 220 m<sup>2</sup> (à confirmer après bornage) n'a pas d'intérêt pour la commune,

Les riverains du lotissement ont été avertis par courrier.

Il est proposé de céder cet espace à l'EURO SYMBOLIQUE sachant que les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**Vu l'avis de France Domaine en date ;**

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20250327-DG\_DEL\_2025\_026-DE  
 Date de télétransmission : 27/03/2025  
 Date de réception préfecture : 28/03/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

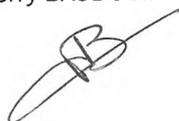
- **DE CEDER** une bande de terrain située entre la parcelle 052AS0267 et la parcelle 052AS0248, d'environ 220 m<sup>2</sup> à Immobilière Atlantic Aménagement sachant que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

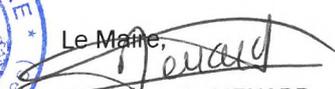
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOIN



Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250327-DG\_DEL\_2025\_026-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025